

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4.2 Plan de zonage du hameau de Gaubert

Echelle : 1/2 000ème

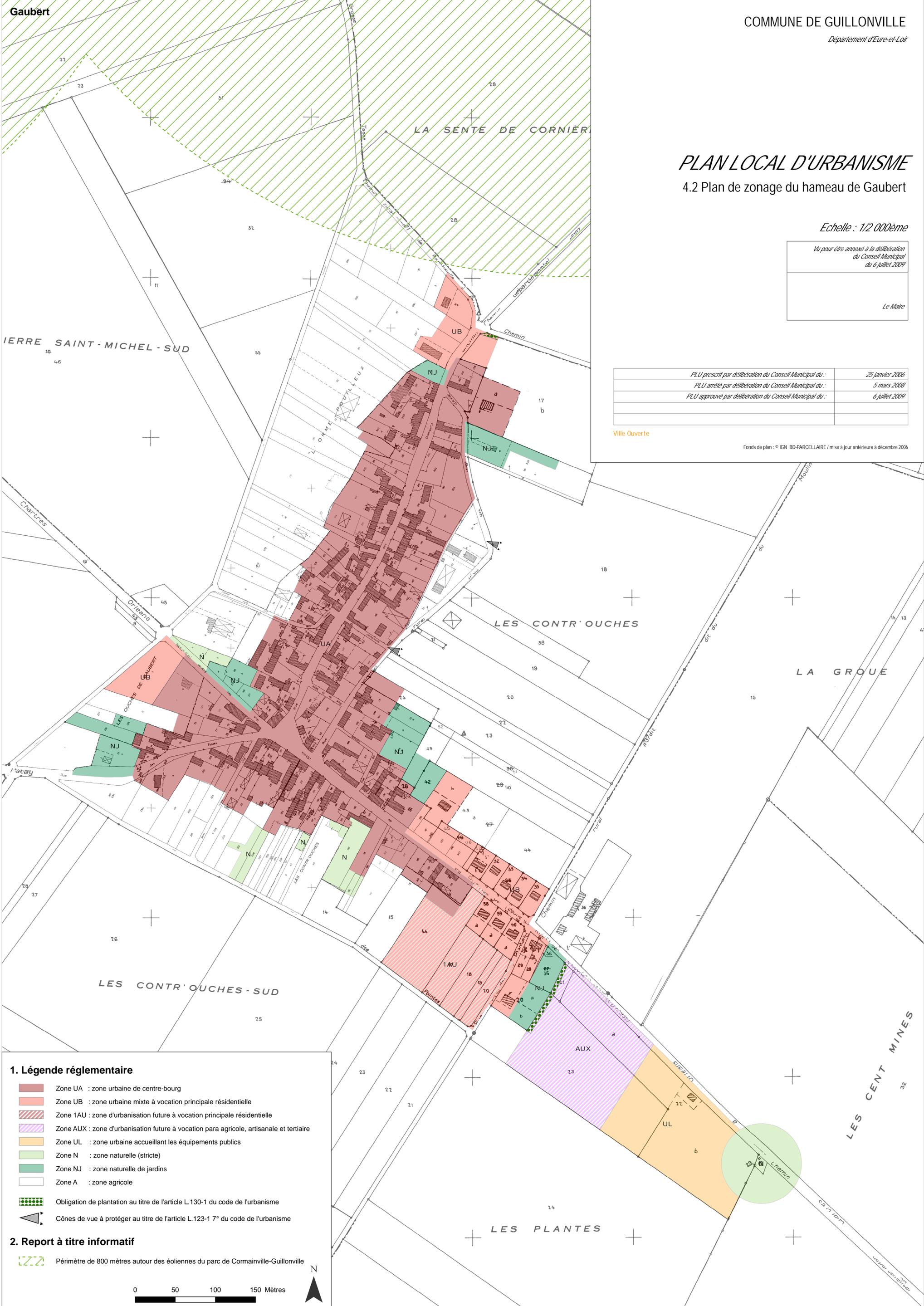
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
du 6 juillet 2009

Le Maire

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du :	25 janvier 2006
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	5 mars 2008
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	6 juillet 2009

Ville Ouverte

Fonds de plan : © IGN BD-PARCELLAIRE / mise à jour antérieure à décembre 2006



### 1. Légende réglementaire

- Zone UA : zone urbaine de centre-bourg
- Zone UB : zone urbaine mixte à vocation principale résidentielle
- Zone 1AU : zone d'urbanisation future à vocation principale résidentielle
- Zone AUX : zone d'urbanisation future à vocation para agricole, artisanale et tertiaire
- Zone UL : zone urbaine accueillant les équipements publics
- Zone N : zone naturelle (stricte)
- Zone NJ : zone naturelle de jardins
- Zone A : zone agricole

- Obligation de plantation au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Cônes de vue à protéger au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme

### 2. Report à titre informatif

- Périmètre de 800 mètres autour des éoliennes du parc de Cormainville-Guilleville

0 50 100 150 Mètres

